

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Octobre 2025

En l'an deux mil vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni le vingt-un octobre à 20h00 sur une convocation du 13 octobre 2025.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Émilie PORTAIS, Bernard BARRAUD, Stéven JARDIN, Magali VINCENT, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Christophe COETTO

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL, Émilie CORS, Vincent RENAUDIN, Edwige MADEUX

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de deux points :

- décision modificative budget Pôle Santé
- pose des décorations de Noël

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2025 :

Le compte-rendu a été adressé par mail aux élus.

Monsieur le Maire demande qui est favorable au compte-rendu du 22 septembre 2025 ?

Vote : 8 OUI

2. Vote des attributions de compensation de la CDC AA :

La Commune a perçu 33 990 € dans le cadre du FPIC et doit reverser 10 415 € à la CDC AA. Cela correspond aux attributions de compensation.

Monsieur le Maire demande qui est favorable à ces attributions de compensation ?

Vote : 8 OUI

3. Avenant Atelier Marc PHILIPPE (décors peints Chapelle Église) :

Un devis a été proposé par l'Atelier Marc PHILIPPE afin de consolider les peintures présentes derrière la voûte de la chapelle.

Le devis est de 3 600 €.

Monsieur le Maire demande qui est favorable à cet avenant ?

Vote : 8 OUI

4. Décisions modificatives achats de matériels :

En investissement, Monsieur Le Maire fait part de la nécessité d'acheter une débroussailleuse et un sécateur (2 100 €).

Un ajustement de frais notarié a été demandé à la Mairie : 590 € (2014 – quéréu du Bot et 2018 – achat du terrain chemin des Gas).

1 690 € de l'opération cimetière et 1 000 € de l'opération bibliothèque permettront le financement de ces nouveaux investissements.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ces décisions modificatives ?

Vote : 8 OUI

5. Décision modificative budget Pôle Santé :

Les devis concernant le changement de l'ascenseur sont arrivés.

La fourchette de prix va de 33 595 € H.T. à 53 400 € H.T..

Un virement de 10 000 € est proposé de la section fonctionnement (article 615221 bâtiments publics) à la section investissement afin de permettre d'engager un devis dès que le comparatif sera fait.

Les délais proposés sont identiques : 10 à 12 semaines pour la livraison, 3 à 5 semaines pour le montage et 1 semaine pour les réglages.

Monsieur Le Maire attend encore des informations concernant le coût annuel du contrat de maintenance ainsi que la durée de garantie pour l'appareil posé.

Monsieur le Maire demande qui est favorable à cette décision modificative ?

Vote : 8 OUI

6. Pose des décorations de Noël :

Mme MADEUX Edwige a sollicité un devis auprès de M. FOURNERIE pour la pose et dépose des illuminations de Noël sur la Commune.

Le devis s'élève à 960 € (à noter une ristourne de 100 € pour participation à la vie locale).

La pose des illuminations était réalisée par les services techniques de la Commune (location de nacelle 2 jours : 625,58 €, carburant : 37,50 €, deux agents mobilisés deux journées).

Monsieur le Maire demande qui est favorable à cette proposition ?

Vote : 8 OUI

7. Informations et questions diverses :

Monsieur Le Maire fait part de la cérémonie de remise des diplômes du brevet au collège Maurice CALMEL le samedi 15 novembre à 10h.

Stéven JARDIN évoque un courrier reçu par les familles des élèves scolarisés au collège Maurice CALMEL signalant le climat délétère qui y est actuellement constaté. Il y a de nombreux actes d'incivilité.

Éléonore BERNAY-ROLLAND a alerté Monsieur Le Maire sur l'importante consommation d'énergie à l'École : 172 kW/m². Les autres Écoles ont une consommation d'environ 100 kW/m².

Les travaux de l'Église : Monsieur Le Maire fait part de l'avancée des travaux – la voûte de la Chapelle est finie, les électriciens ont câblés sous les bancs pour la sonorisation et l'éclairage, les plots ont été posés pour la pose du plancher.

Marion ROBIN fait part de la proposition de l'entreprise SFERE Bureautique avec laquelle la Commune arrive en fin de contrat pour les copieurs. La nouvelle proposition verrait l'installation d'un copieur neuf à l'École et d'un copieur reconditionné en Mairie.

Il est à noter que SFERE Bureautique a donné entière satisfaction sur le SAV tout au long du précédent contrat.

Monsieur Le Maire indique que la signalétique du sens giratoire rue des Vignes va être repositionnée.

Lotissement les Souches : le bitume est finalisé. Le lotisseur doit positionner le sens interdit et le marquage au sol.

M. BARRAUD s'interroge sur le sens unique entre les Pré fleuris et les Souches au regard de l'habitude prise par les habitants des Pré fleuris.

Magali VINCENT fait part des plantations réalisées conjointement avec Émilie PORTAIS et les Services Techniques au carrefour de l'École.

Elle demande à Monsieur Le Maire quelle décision a été prise pour la taille des arbres. Monsieur Le Maire va envoyer les consignes de tailles formulées par ARBRE OXYGENE à ELAGUE TOUT. Les arbres de la Colline aux enfants n'apparaissant pas sur le devis d'ELAGUE TOUT, ARBRE OXYGENE sera sollicité pour leur taille.

Magali VINCENT demande que les copeaux liés à la taille soient récupérés par les Services Techniques.

Sonia CLAVURIER MICHAUD propose aux membres de la commission gazette de se réunir le mardi 28 octobre à 19h.

Stéven JARDIN évoque le réaménagement de la Colline aux enfants. Il est nécessaire de remplir les espaces laissés vides. Les commandes pourront être passées cette année.

Il fait le retour du Conseil d'École :

- retour positif de la relation établie avec les services techniques et des interventions,
- l'École est en évaluation et les personnels (Atsem, restauration scolaire, alsh) pourront être sollicités.

Les entretiens annuels seront à programmer en janvier 2026.

Tous les personnels ont suivi la formation Santé Sécurité au Travail.

Monsieur Le Maire a constaté que M. DOUZILLE (propriétaire) a légèrement fait découper le bitume présent aux pieds des arbres devant son garage.

Magali VINCENT évoque la taxe d'aménagement pour laquelle un retard de l'appel à versement est constaté depuis 2022. La taxe d'aménagement est liée à tous travaux créant une nouvelle surface.

La rencontre avec Mme Lise GIRARD de la SEMDAS pour le projet d'aménagement du fournil a permis de mettre en avant la nécessité de penser un projet d'ensemble : fournil, place et espace vert, projet d'ensemble avec des tranches optionnelles. Il a été conseillé de rechercher des cabinets d'architectes composés d'équipes pluridisciplinaires (paysagiste, ...).

Fin de séance à 21h16

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	